



## Que pourrais faire suite a un abandon de poste

Par **chryss77**, le **12/07/2010** à **13:16**

Bonjour,  
je suis dans la fonction publique depuis 2000 en tant qu'animatrice de centres de loisirs et suite à ma grossesse j'ai voulu changer de voie et devenir ass mat. Je devais reprendre mon activité le 1 juillet mais j'ai reçu ma convocation pour une formation pour ma future activité le même jour. J'ai donc fait un courrier à mon employeur en recommandé pour faire une modification de congé. À la suite mon employeur m'a dit par téléphone que la demande était refusée et que si je ne me présentais pas le 1 juillet j'allais être en abandon de poste. Je voudrais savoir ce que je pourrais faire pour la suite et surtout ne pas faire le préavis.